

cette raison, il ne faut probablement pas attribuer, je pense, à l'enregistrement d'une hausse dans la composition du produit national brut par rapport aux bénéfiques l'augmentation de l'indice des prix aux consommateurs qu'indique le présent tableau.

Je m'en voudrais de dire que les bénéfiques n'ont pas été excessifs dans certains secteurs de notre économie. Le comité a entendu l'autre jour des témoignages faisant état de bénéfiques que j'ai estimé excessifs dans le commerce d'alimentation. Les députés ont certainement relevé ces témoignages qui ont été publiés dans les journaux. Ces profits s'appliquent aux entreprises qui fabriquent les céréales à déjeuner.

Une commission royale d'enquête a constaté en 1959, que les bénéfiques ou le rendement des placements, et les dépenses publicitaires permises étaient exagérés. Certains membres du comité, y compris moi-même, ont demandé au représentant de la fabrique de céréales à déjeuner si la situation s'était modifiée entre 1959 et 1966. Il nous a répondu que les bénéfiques de ce secteur industriel étaient toujours très élevés. Si l'on considérait qu'ils étaient exagérés en 1959, on doit conclure qu'il en est toujours ainsi en 1966. Voilà un exemple concret de ce que la plupart d'entre nous considèrent comme des bénéfiques exagérés dans une industrie déterminée s'occupant du commerce des aliments.

La motion dont nous sommes saisis propose une étude de la répartition du revenu et blâme le gouvernement de son inertie vis-à-vis de la situation ou comme on l'a dit de son insouciance. Le chef du Nouveau parti démocratique, dans son beau langage habituel, a accusé le gouvernement de négligence flagrante ou de manquement au devoir. Une telle déclaration de la part du député de Burnaby-Coquitlam est chose familière. Très peu de personnes écoutent ce qu'il dit à cause de son langage orné.

On a mentionné brièvement certains facteurs qui ont été soumis au comité spécial sur le prix des vivres. L'institution même de ce comité, selon moi, a influé sur le niveau des prix. Que des députés du Nouveau parti démocratique aient participé assidûment aux délibérations du comité constitue un vote de confiance de la part de ce parti envers le travail et l'objectif de ce comité. Je suis un peu ébahi de voir qu'un député de ce même parti propose maintenant un amendement qui n'est ni plus ni moins qu'un vote de défiance.

On a déposé aujourd'hui le troisième exposé annuel du Conseil économique du Canada, intitulé «Les prix, la productivité et l'emploi». Les députés du Nouveau parti démocratique

ne cessent de faire des discours ici et ailleurs préconisant une meilleure planification de notre économie. Avant la création du Conseil économique du Canada, les députés de ce parti avaient insisté sur la nécessité d'un conseil économique qui étudierait les forces économiques s'exerçant au Canada, et qui ferait au gouvernement et aux Canadiens des recommandations publiques quant aux politiques économiques à adopter.

Ce conseil a été formé sous la présidence de M. Deutsch. Le document déposé aujourd'hui est son troisième exposé qui, sur demande spéciale du gouvernement, traite des prix et de la productivité. Je doute qu'un député ait eu le temps de lire complètement ce rapport vu qu'il n'a été déposé qu'aujourd'hui, mais le député de Burnaby-Coquitlam qui réclame sans cesse une planification accrue de notre économie avait préconisé la nomination d'un groupe de conseillers économiques éminents chargés de faire des recommandations. Mais voilà que l'honorable représentant appuie aujourd'hui une initiative diamétralement opposée aux recommandations de ce rapport.

M. Douglas: Le député pourrait-il me dire quel passage du rapport du Conseil économique est diamétralement opposé à mes propos?

M. Basford: J'y viens dans un moment. J'ai entendu le député préconiser l'adoption de principes directeurs pour le Canada. J'ai peut-être mal compris, mais c'est ce que j'ai cru lui entendre dire. J'ai jeté un regard très rapide sur les recommandations du rapport du Conseil économique. On y désapprouve l'adoption de principes directeurs ou de politiques en matière de revenu. Cette recommandation du Conseil m'a quelque peu étonné, car je suis en faveur de l'adoption de certains principes directeurs ou de politiques concernant le revenu pour le Canada.

Nous connaissons tous la politique américaine de principes directeurs énoncée par le président Johnson ou par ses conseillers économiques. On a adopté ces principes directeurs afin de contenir en deçà de certaines limites les bénéfiques, les prix et les salaires. De l'avis de certains Canadiens, la politique américaine de principes directeurs ne s'est pas révélée satisfaisante et n'a pas donné de bons résultats.

Le professeur Neufeld, de Toronto, a apporté une contribution très utile au comité au sujet des prix. Il a fortement recommandé l'établissement d'une politique de principes directeurs au Canada. Il a dit que même si l'on peut relever des cas précis aux États-Unis où on a violé les principes directeurs, il a la ferme conviction—je n'ai pas eu le temps de